



Le mot de Monsieur le Maire

La cérémonie des vœux est pour le Conseil municipal et moi-même un temps fort de la vie de notre commune, un moment de rencontre et de convivialité auquel nous sommes particulièrement attachés. Nous n'avons pas manqué ce rendez-vous comme vous le savez.

C'est une tradition de dresser un bref bilan de l'année écoulée.

L'état civil a enregistré en 2019 trois naissances et un seul décès. Au plan de l'urbanisme, il a été déposé 2 permis de construire et 18 certificats d'urbanisme.

Les travaux réalisés en 2019 comprennent la réfection de la voie communale de la Pézière pour un coût de 10 288 € et le curage de fossés d'accotements pour 1 296 € (Ces travaux ont bénéficié de la Dotation de Solidarité Rurale d'un montant de 7 720 € versée par le Conseil départemental) ; la vitrification du parquet de la salle des fêtes qui a coûté 5 406 € et le remplacement des radiateurs dans le bâtiment de la mairie 5 437 €.

Vous nous avez confié la gestion de la Commune : nous avons effectué ces travaux sans avoir recours ni à l'emprunt ni à une augmentation des taux d'imposition communaux.

Le 31 décembre 2019 a été marqué par la fin du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement de Prunay, Authon et Villechauve (SIAEPA) après 50 ans d'existence. En effet, malgré une gestion saine et un fonctionnement sans faille, celui-ci a dû être dissous puisque la compétence en a été prise par la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois. Je souhaite que ce transfert obligatoire ne se fasse pas au détriment des usagers, tant par l'éloignement du service que par l'homogénéisation des tarifs.

Outre le fait de rénover et d'équiper, faire vivre un village c'est aussi compter sur le dynamisme de nos associations communales qui proposent diverses activités et manifestations dont ce bulletin rend fidèlement compte : concours de belote, country dance, pêche au plan d'eau communal, randonnée pédestre, festivités du 14 juillet, vide-greniers, yoga, école de cirque pour les enfants, etc. Ainsi la vie associative à Villechauve se porte très bien et je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui participent à l'animation du village et s'investissent pour maintenir le lien social d'une si grande importance aujourd'hui.

Sur le plan économique, je félicite les gérants et les collaborateurs de nos entreprises locales si précieuses qui, par leurs activités dans différents domaines, valorisent notre village et contribuent au bien-être des habitants.

Dans la continuité du travail effectué par nos prédécesseurs, nous nous efforçons de faire de Villechauve un village accueillant en nous efforçant d'apporter des services de qualité pour chaque citoyen. Nous sommes attachés à notre identité rurale et nous défendons la proximité des services. A ce sujet, je tiens à remercier M. et Mme Lovato, boulangers à Authon, pour leur dépôt de pain apprécié par nombre d'entre vous.

Je présente toutes mes félicitations à deux membres du Conseil Municipal, Mme Gilberte Poirier et M. Christian Chéreau, auxquels a été remise la médaille d'Honneur échelon vermeil pour les services rendus à la Commune sans discontinuité depuis leur élection en 1983.

Et je souhaite enfin la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer dans notre village et comptent désormais parmi les Villacalvitiens et Villacalvitiennes.

Je vous présente, au nom du Conseil municipal, nos vœux les plus sincères et que 2020 vous apporte santé et bonheur ainsi que la réussite de tous vos projets personnels et communautaires.

Vive Villechauve, vive la République et vive la France !



SOMMAIRE

<i>Le mot de Monsieur le Maire.....</i>	<i>p.01</i>
<i>La cérémonie des Vœux pour l'année 2020.....</i>	<i>p.03</i>
<i>Le Conseil municipal.....</i>	<i>p.05</i>
<i>Les Agents communaux.....</i>	<i>p.06</i>
<i>Les numéros utiles.....</i>	<i>p.06</i>
<i>Les informations pratiques.....</i>	<i>p.07</i>
<i>Les inscriptions à l'état-civil en 2019.....</i>	<i>p.09</i>
<i>Le concours des Maisons fleuries.....</i>	<i>p.09</i>
<i>Anniversaire de mariage.....</i>	<i>p.10</i>
<i>Les cérémonies du Souvenir.....</i>	<i>p.10</i>
<i>Les réalisations 2019</i>	<i>p.13</i>
<i>Les actions sociales 2019.....</i>	<i>p.14</i>
<i>Les syndicats intercommunaux.....</i>	<i>p.16</i>

Les renseignements administratifs et sociaux :

- *Mission locale du Vendômois.....**p.20*
- *Téléassistance.....**p.20*
- *ADMR Loir-et-Cher.....**p.20*
- *Recensement et Journée d'Appel de Préparation à la Défense.....**p.21*
- *Environnement local.....**p.22*

Les Associations :

- *Le Comité des Fêtes.....**p.23*
- *L'Amicale du 3^{ème} Âge.....**p.28*
- *Le Club d'animation du plan d'eau.....**p.29*
- *La Maison des Acrobates.....**p.39*
- *Le Club Country.....**p.40*
- *Le Club Partager le Yoga.....**p.42*

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2020

Le 17 janvier 2020, M. le Maire Alain Lajoux a présenté les vœux du Conseil municipal aux habitants de Villechauve, en présence de Monsieur LEPAGE, Vice-Président du Conseil d'Agglomération des Territoires Vendômois, du Capitaine LUNEAU, commandant le centre de secours de St Amand, d'un représentant de la Brigade de gendarmerie de StAmand, de Monsieur Philippe BOUCHET, maire de Villeporcher.



M. Alain Lajoux présente le bilan des réalisations communales pour l'année 2019 et adresse ses félicitations et remerciements à tous les acteurs municipaux, associatifs et bénévoles qui ont contribué au dynamisme de la Commune de Villechauve, tout comme les entreprises artisanales et agricoles.



Monsieur Serge Lepage évoque l'action en cours du Conseil d'Agglomération, tout particulièrement dans le domaine de l'assainissement non collectif et de la maison pluridisciplinaire de santé de St Amand où est entré un 3^{ème} médecin généraliste.



Les lauréats du concours annuel des Maisons fleuries viennent de recevoir leur prix des mains de M. Alain Darjo, Conseiller municipal. A gauche : Mme Delétang, au centre : Mme Chéreau, à droite : M. Héry.



Madame Gilberte Poirier et Monsieur Christian Chéreau ont reçu la Médaille vermeil régionale, départementale et municipale en l'honneur de leur présence dans le Conseil municipal de Villechauve pendant 37 années.

A l'issue de la cérémonie, le traditionnel vin d'honneur a été offert aux personnalités et aux administrés qui ont répondu par leur présence à l'invitation de Monsieur le Maire.



Les chaises ont été délaissées par l'assistance qui s'est regroupée à proximité du buffet. Les conversations vont aussitôt bon train à propos de l'année qui commence...



Les Conseillers municipaux s'affairent à remplir les verres. Le petit bonhomme va recevoir le jus d'orange qu'il a demandé gentiment.



La réunion a rassemblé une centaine de personnes qui ont pu ainsi échanger en direct leurs meilleurs vœux de bonne année en se félicitant d'habiter une commune où il fait bon vivre.



NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

Le Maire : M. LAJOUX Alain, entrepreneur maçon retraité 02 54 82 88 34
06 72 06 91 56

Les Adjoints :

M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité 02 54 80 34 57 - 06 85 24 94 41
M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier retraité 02 54 80 30 17
06 10 25 79 05

Les Conseillers :

M. BOIS Robert, cadre retraité 06 01 95 94 10
Mme DELÉTANG Martine, ouvrière 02 54 80 32 32
Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée 02 54 80 38 38
M. AUBERT Christian, menuisier retraité 02 54 80 32 33

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN 2014



*Christian Aubert, Jocelyne Moron, Michel Garcia, Robert Bois, André Bottier
Béatrice Richardeau, Alain Darjo, Martine Delétang, Alain Lajoux, Gilberte Poirier, Christian Chéreau.
(Ont donné leur démission : Madame Richardeau en octobre 2015 et Monsieur Garcia en mars 2019)
(Madame Moron est décédée en mai 2018)
(Monsieur Bottier est décédé en novembre 2018)*

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (66 communes). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil sont le Maire, Alain LAJOUX (titulaire), et le 1^{er} Adjoint, Alain DARJO (suppléant).

Les Agents communaux :

Madame Sophie FOUQUET, secrétariat de Mairie et Agence postale
Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts



Sophie Fouquet, Rédacteur



Laurent Pinard, Adjoint technique

Sophie Fouquet est titulaire d'un poste de Rédacteur. Elle effectue un service de 35 heures par semaine, réparti entre le Secrétariat de Mairie et l'Agence postale. En tant que Secrétaire de Mairie, elle effectue toute la correspondance administrative de la Commune avec la Préfecture d'une part, la Trésorerie Publique d'autre part. Elle assure les relations avec les syndicats intercommunaux, les entreprises, les fournisseurs, les artisans, les associations. Elle effectue pour le compte des habitants toutes les démarches administratives qui sont encore de la compétence des Communes, et leur prodigue les conseils et les renseignements nécessaires. Elle gère la location de la salle des fêtes dont elle assure la propreté ainsi que celle des locaux de la mairie.

Laurent Pinard est titulaire d'un poste d'Adjoint technique. Il effectue un service de 16 heures par semaine. Il consacre l'essentiel de son activité à l'entretien des voies communales et des espaces verts, notamment les abords du Plan d'eau. Grâce à une tondeuse bien adaptée, il peut faire lui-même le broyage de l'herbe sur toutes les berges de l'étang, qui offrent ainsi aux promeneurs et aux pêcheurs une aire de loisirs toujours propre.

LES NUMÉROS UTILES

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher (Vendôme)

02 54 72 72 72

Ambulances & Taxis Breteau (St Amand)

02 54 82 93 47

Transports à la demande



Service public organisé par la Communauté d'Agglomération. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule léger (Taxi ou minibus) vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. **Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet.** Ticket acheté auprès du conducteur. Il est GRATUIT pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 13 13** au moins 24 h avant votre départ.

ARTISANS ET AGRICULTEURS

Alain AUBERT Rénovation de l'habitat	02 54 82 82 48
Anne DELCOURT Agricultrice	
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Jérôme FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
William GALPAIN Électricien Plombier Chauffagiste	06 70 10 45 67
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Thierry GUINET Entretien de l'habitat	02 54 82 99 07
Claude LABALLE Chambres d'hôtes	02 54 80 35 60
Famille LANDIER Paysagistes et agriculteurs	02 54 80 33 45
Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Anthony MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Maison médicale amandinoise : 8bis rue François Mauriac (Secrétariat ouvert le matin du lundi au vendredi; et jeudi après-midi)	02 54 89 11 12
Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Pharmacie : 5 rue Ronsard	02 54 82 80 11

MAISON MÉDICALE

<u>Médecins généralistes</u> : BRIAND Johann, MIALANE Mathilde, et MIALANE Clément	
BETANCORT Raoul	02 54 89 11 12
<u>Dentiste</u> : VARGAS-BELLON Miriam	02 54 23 25 66
<u>Ophtalmologiste</u> : MALA Laurent	02 54 89 11 16 ou 02 54 23 21 13
<u>Orthoptiste</u> : CHAUDEY Stéphanie	06 82 15 00 42
<u>Orthophonistes</u> : CARLI Aurélien : 02 54 89 11 11 ; CORIAN Aline :	02 54 89 11 12
<u>Infirmières</u> : Léa, Véronique, Cécile	02 54 89 11 13
<u>Ostéopathe</u> : MARGUERIE Romain	06 43 57 88 48
<u>Kinésithérapeutes</u> : SETSAYKRONGSA Darouny, LEMOINE Corentin	02 36 45 02 14
<u>Pédicure/Podologue</u> : HANNA Leyla	06 58 72 56 07
<u>Psychologue</u> : HADJADJI Farida	06 31 09 72 85
<u>Psychologue</u> : MOULIN Laurie	07 69 40 38 57
<u>Sages-Femmes</u> : DUFOUR Fabienne ; BONVALET Nadine ; BAUDIN Hélène :	02 54 73 10 02
<u>Praticien bien-être « Corps et âme »</u> : DAUGY Vanessa	06 31 84 58 49
<u>Acupuncture traditionnelle chinoise</u> : ROUX Didier	06 13 97 52 82

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	36 31
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
Écoles maternelle et primaire : rue des Écoles	02 54 23 09 56
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél. : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

**lundi 8h-12h ; jeudi 15h-17h30 ; mercredi 8h-12h
samedi 9h-12h**

Téléphone : 02 54 89 30 52

Heure des levées :

du lundi au samedi levée unique à 9h

*Il est possible d'effectuer des
paiements par carte bancaire et,
pour les titulaires d'un compte
postal, des retraits jusqu'à 350 €*

Dépôt de pain de la boulangerie d'Authon

L'accueil des clients se situe au secrétariat de la mairie le mardi et le jeudi et à l'agence postale le mercredi et le samedi.

Le pain est à commander la veille,

- au 02 54 80 30 46 (secrétariat)
- au 02 54 89 30 52 (agence postale)

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : du 1^{er} Mai au 30 Septembre.
- Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 100 € (l'hiver)	
Location journée	110 € (l'été) 150 € (l'hiver)	150 € (l'été) 200 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	70 € (l'été) 100 € (l'hiver)	90 € (l'été) 130 € (l'hiver)

La signature d'un contrat, la remise des clés et l'état des lieux d'entrée se font le vendredi après-midi en présence de Sophie Fouquet, secrétaire de mairie. La restitution des clés et l'état des lieux de sortie se font le lundi matin.

Assistantes maternelles à Villechauve

BERLEAU Ludivine	16 rue Pasteur	02 54 89 31 55
CORNET Michelle	5 la Duperrerie	02 54 83 30 80
PROVOST Lucie	28 rue Pasteur	06 14 96 90 76
FAURE Virginie	5 rue Pasteur	06 41 95 13 42

Un site Internet pour Villechauve

Depuis fin janvier 2015, la commune de Villechauve a son site Internet. On y trouve : la présentation du village ; la Municipalité ; les renseignements administratifs ; les numéros téléphoniques, adresses électroniques et liens Internet utiles ; les Associations et leurs manifestations ; les informations locales concernant la vie des habitants ; etc. Le site, régulièrement mis à jour, est accessible en tapant www.villechauve.fr sur un moteur de recherche.

N'hésitez pas à consulter fréquemment notre site car vous y trouverez des informations pouvant vous concerner personnellement comme par exemple les coupures

prévues d'électricité, les travaux entraînant des limitations de circulation, des modifications des horaires d'ouverture de l'Agence postale ou du Secrétariat de la Mairie, etc.

ÉTAT CIVIL 2019



Sont arrivés parmi nous :

Nathan BROSSILLON le 14 Février 2019

Axel NOBLE le 12 Juin 2019

Lukas NOBLE le 12 Juin 2019

Nos félicitations aux heureux Parents.



Nous a quittés :

❖ **Henriette MORTIER (née BRISARD) le 7 Décembre 2019**

Nos sincères condoléances à sa Famille et ses Amis.

Le Concours des Maisons fleuries 2018

Chaque année, la Commune rend hommage aux habitants qui s'efforcent d'agrémenter le paysage communal en fleurissant maisons et jardins. Seules les habitations dont les façades et les jardins sont visibles depuis une voie communale ou une route traversant la Commune peuvent être prises en considération.



*Le **1er prix** a été attribué à Mme Andrée Héry et son fils Bernard Héry, 4, rue de la Gare (ci-contre).*

*Le **2^{ème} prix** a été attribué à M. et Mme Delétang, 37, rue Pasteur.*

*Le **3^{ème} prix** a été attribué à M. et Mme Chéreau, la Faucherie.*



L'entrée du jardin de M. et Mme Delétang.



L'entrée du jardin de M. et Mme Chéreau.

Les lauréats ont été félicités lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal, le 17 janvier 2020 et ont reçu chacun une composition florale offerte par la Commune.

Célébration d'anniversaire de Mariage



Le 15 juin dernier, Pierre et Pierrette Landier ont célébré leur 50^{ème} anniversaire de mariage. Une cérémonie s'est déroulée dans la salle des Fêtes de Villechauve, présidée par Monsieur le Maire en personne. Les deux époux ont renouvelé solennellement leur promesse de fidélité pour les années à venir, qu'on leur a souhaitées heureuses et nombreuses.

Les cérémonies du souvenir

La mémoire des Villacalvitiens tombés au Champ d'Honneur est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.



Le 8 Mai 2019



Le 8 mai, après lecture des noms des combattants morts pour la France, Alexandre Ronflard dépose une corbeille florale devant le monument aux Morts.



Devant l'assistance recueillie, M. le Maire Alain Lajoux lit l'allocution officielle envoyée aux Mairies par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



Après la célébration de la victoire du 8 mai 1945, le traditionnel vin d'honneur est proposé dans la salle des fêtes. M. le Maire trinque avec les Anciens combattants, les Conseillers municipaux, et les citoyens de Villechauve présents à la cérémonie.



Le 11 Novembre 2019



Une fois de plus, Alexandre Ronflard dépose devant le Monument aux Morts une corbeille florale offerte par la Commune.



Monsieur le Maire lit l'allocution adressée par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, commémorant les événements qui ont marqué l'Europe durant la « Grande Guerre. »



Les habitants ayant participé à la cérémonie sont invités ensuite à partager un vin d'honneur, en compagnie d'Anciens Combattants appelés lors de leur Service National en Algérie, ainsi que de membres du Conseil municipal actuel et de membres du précédent Conseil.

Comme les années précédentes, le Club d'animation du Plan d'eau a organisé un repas dans la salle des fêtes, auquel étaient invités les habitants de Villechauve et leur famille. Une bonne vingtaine de personnes était présente.



M.le Maire Alain Lajoux invite l'assistance à trinquer en l'honneur des Anciens combattants et à bien profiter de ce moment convivial.



Dans une ambiance calme et sereine, les convives évoquent leurs souvenirs en pensant à ceux qui auraient bien voulu être là et n'ont pas pu venir.





Afin d'évoquer ce qu'était pour les soldats leur vie de combattants durant la « Grande Guerre », la coutume de lire durant ce repas une ou deux lettres, que des « Poilus » avaient adressées à leurs proches, était suivie depuis quelques années. Cette fois-ci, c'est ce qu'a vécu un homme particulier dans le cadre de ses obligations militaires avant et pendant cette guerre. La reconstitution en a été réalisée grâce à des archives de la Croix Rouge Internationale, des archives militaires et aussi des archives de sa famille. Mobilisé en août 1914 dans un bataillon de chasseurs à pied qui opérait dans les Vosges, il connut la guerre de mouvement et se retrouva en octobre à Arras où il fut blessé et fait prisonnier. Il fut opéré et soigné par les Allemands qui l'envoyèrent ensuite dans un camp de prisonniers à Nuremberg, puis dans un hôpital de guerre où il fut employé comme infirmier. Il fut libéré en décembre 1918 et retrouva enfin sa famille en avril 1919.

LES RÉALISATIONS 2019

Les réalisations en 2019

- ❖ Vitrification du parquet de la salle des fêtes, pour un coût de 5 460 €
 - ❖ Remplacement des radiateurs de la mairie, de l'agence postale et d'un des logements sis dans le bâtiment de la mairie, pour un coût de 5 437 €
 - ❖ Réfection de la voie communale de la Pézière, pour un coût de 10 288 €
 - ❖ Réfection de fossés d'accotements, pour un coût de 1 296 €
- Les 2 dernières opérations ont bénéficié d'une Dotation de Solidarité Rurale d'un montant de 7722 €

Réalisations en cours

La phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications sera réalisée durant l'année 2020. Le coût total *estimé* de l'opération est de 303 419 €, dont le SIDELC prendrait 128 000 €. La Commune aurait à sa charge un montant de 143 209,12 € dont 40 % devraient être couverts par une ou plusieurs subventions.

Taxes foncières 2019

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué par la Commune en 2019 est 18,53 % (inchangé) et pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères le taux appliqué est 14,62% (14,51 % en 2018).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué par la Commune est 49,40 % (inchangé).

Il faut rappeler que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par la Commune.

Actions sociales

Des colis de Noël ont été offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus : 15 colis pour les « couples » et 27 pour les personnes seules. Un colis était également attribué aux deux membres du personnel communal.

Un goûter a été organisé à la Mairie le 14 décembre 2019 par les soins de la Commission des fêtes, auquel étaient conviées les personnes âgées ainsi que le personnel communal.



Les invités s'installent tranquillement autour des tables. Quelques membres du Villechaube Country Club ont revêtu leur tenue traditionnelle pour colorer l'ambiance.





Au nom de la Commune, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les participants. Puis il convie l'assistance à un agréable moment en dégustant friandises et bûche de Noël. Il souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année qui s'annoncent pour bientôt.



A la fin du goûter, les colis ont été distribués à leurs destinataires. On voit ci-contre des colis destinés à des couples. Ils contiennent tous les mets et les vins constituant un bon repas de fête traditionnel pour deux personnes. Le contenant des victuailles est un joli panier qui pourra par la suite rendre service pour divers rangements. A ceux qui n'ont pas pu venir au goûter, les colis ont été portés à domicile.



Le Père Noël étant occupé à préparer les cadeaux destinés aux enfants, ce sont les conseillers municipaux qui distribuent les colis. Les bénéficiaires en examinent le contenu avec curiosité, repérant déjà ce qui pourra le mieux satisfaire leur légitime gourmandise.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Infos diverses

Pensez à sortir vos bacs (déchets ménagers et déchets recyclables) en même temps, la veille au soir, pour la collecte de vos déchets.

Pour faciliter le ramassage et gagner un temps précieux, il est demandé de présenter les bacs en plaçant la poignée du côté de la chaussée.

Jours fériés : Pas de ramassage les jours fériés. Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement réalisés le lendemain du jour habituel.

Voici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (*La demander en mairie si vous n'en possédez pas*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h		14h – 17h	14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Depuis quelques années déjà, le Sictom de Montoire-La Chartre et le syndicat Smirgeomes de la Sarthe pratiquaient une politique de mutualisation de leurs moyens, au niveau du ramassage et du transport des ordures ménagères ainsi que de leur gestion.

Finally, les deux syndicats intercommunaux ont décidé de fusionner totalement à compter du 1^{er} janvier 2020, sous le nom de SYVALORM.



Du nouveau dans la gestion des déchets

Le SMIRGEOMES et le SICTOM de Montoire seront réunis en un seul syndicat au 1^{er} janvier 2020



Une nouvelle identité visuelle

Un nouveau nom

Syvalorm Loir & Sarthe

SYndicat de **VA**Lorisation des **OR**dures **MÉ**énagères

Cette fusion est l'aboutissement d'une volonté commune d'optimiser les compétences et de rationaliser les budgets.

C'est avec ces mêmes objectifs que le Syvalorm Loir & Sarthe, établissement public chargé de la collecte et du traitement des déchets ménagers va poursuivre son programme de prévention, de réduction et de valorisation des déchets.

Une mission de service public qu'il exercera sur la Sarthe et le Loir et Cher pour le compte de :

- 7 Communautés de Communes
- 134 communes
- 109 572 habitants

En pratique pour les usagers :

- Au 1^{er} janvier 2020, il n'y aura pas de changement.

En effet, les 2 syndicats qui travaillaient de longue date, de concert ont déjà harmonisé et unifié de nombreux marchés, notamment ceux qui concernent les filières de déchèteries.

Les collectes en porte à porte, mises en place dans le cadre de 2 marchés différents qui s'achèveront en 2021 et 2022, restent inchangées.

Concrètement, les modalités de collecte connues des usagers selon leur lieu de résidence restent identiques.

- Le siège social du Syvalorm est situé à St Calais (11 rue Henri Maubert) et 1 antenne est maintenue à Montoire sur le Loir (1 rue François Arago).

Un numéro de téléphone unique (02 43 35 86 05) permettra d'être orienté vers l'interlocuteur souhaité en fonction de son lieu de résidence.

Sans pour autant tirer un trait sur le passé, en prenant appui sur les expériences réalisées de chaque côté, le SYVALORM Loir & Sarthe souhaite aujourd'hui s'inscrire dans un projet d'avenir et poursuivre sa mission de service public de gestion des déchets en garantissant qualité et efficience de ses prestations.

Vous pourrez retrouver dès le 1^{er} janvier toutes nos informations et actualités sur notre site

www.syvalorm.fr

Le SIVOS amandinois (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Pour l'année scolaire 2019-2020, 3 élèves de maternelle et 3 élèves d'enseignement primaire habitant Villechauve fréquentent les écoles du SIVOS amandinois. Le groupe scolaire accueille les élèves issus de 23 communes du Loir-et-Cher, alors que 8 communes seulement adhèrent au syndicat. Les communes non-adhérentes remboursent chacune au SIVOS amandinois les frais de scolarité de leurs élèves.

Rappelons que ces écoles bénéficient d'un service de restauration commun, dans un local spécial attenant au bâtiment scolaire. Le choix du prestataire pour la fourniture des repas a été *reconduit* cette année car il a donné toute satisfaction dans ses prestations. Le choix de l'entreprise s'est fait sur la base du meilleur rapport qualité-prix et sur la proximité des fournisseurs des produits alimentaires. Le prix du repas demandé aux familles pour l'année scolaire 2019-2020 demeure inchangé (4,70 €).

Depuis la rentrée 2016, c'est le SIVOS qui a pris la responsabilité de la Garderie, commune aux élèves des classes maternelles et élémentaires. Un goûter et des activités ludiques sont proposés aux enfant. Les parents se déclarent actuellement satisfaits du mode de fonctionnement de cette Garderie, bien adapté à leurs besoins.

Depuis la rentrée 2017, le groupe scolaire amandinois est revenu au système d'enseignement réparti sur 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, tant pour l'école maternelle que pour l'école élémentaire. De ce fait, un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) a été mis en place la journée du mercredi. L'accueil est prévu pour la journée complète avec service d'un repas chaud le midi, ou pour une demi-journée. Le financement de cet ALP est assuré pour une bonne part par une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui allège d'autant la charge pesant sur le budget du SIVOS et donc la contribution demandée aux familles.

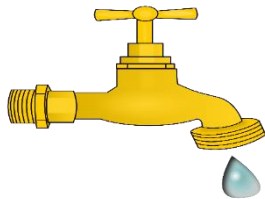
Depuis la rentrée 2019, une centaine d'enfants sont inscrits. Cela est de bon augure pour la pérennité de cette prestation à la rentrée 2020.

Le SIAEPA

Suite à la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (CATV) de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020, le syndicat intercommunal SIAEPA de – Prunay Authon – Villechauve est dissous (*voir document page suivante*).

En conséquence, le *correspondant* à joindre est :

Dominique Forgeard
CATV
Direction des Cycles de l'eau
Hôtel de ville de la communauté
Parc Ronsard
BP 20107
41 106 Vendôme Cedex
Tél. 02 54 72 69 45 ou 02 54 89 47 50
E-mail : dominique.forgeard@territoiresvendomois.fr



SIAEPA PRUNAY-AUTHON-VILLECHAUVE-LONGPRE

MAIL : syndicat-eau-prunay@orange.fr

FIN DU SYNDICAT ! DERNIER BULLETIN D'INF'EAU

Historique :

Créé le 24 mars 1969, le Syndicat a mené la construction des réseaux d'eau potable et assainissement sur les communes de Prunay-Cassereau, Authon, Villechauve et Longpré. Il a assuré au cours de ces 50 années leur entretien et exploitation sous les présidences successives de :

-24/04/1969	M. RICHARD Paul
-16/04/1971	M. VANNIER Maurice
-14/02/1984	M. PILON Daniel
-03/05/1989	M. MOTHERON Marcel
-21/07/1995	M. PILON Daniel
-12/04/2001	M. FOIRIEN Guy
-08/04/2003	M. RICHET Jean-Jacques
-28/04/2014	M. HENRY Roland

Transfert à la communauté d'agglomération

En application de l'article L.5216-5 du CGCT, l'exercice des compétences eau et assainissement est transféré de plein droit à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV).

Aussi à compter du 01 janvier 2020, le Syndicat tel que vous le connaissez, est dissous.

Vous devrez vous adresser à la CATV aux coordonnées suivantes :

Territoires Vendômois
Direction des Cycles de l'Eau
Hôtel de ville et de communauté
Parc Ronsard
BP 20107
41106 Vendôme cedex
Téléphone : 02 54 89 47 50

Les tarifs seront conservés pour l'année 2020. Il y aura ensuite une harmonisation des tarifications sur l'ensemble du territoire. Nous n'avons pas à ce jour d'informations plus précises, cependant le SIAEP de PRUNAY pratiquant jusqu'alors des tarifs parmi les plus bas, il faut probablement s'attendre à une hausse significative de ceux-ci.

Le bureau et le personnel du SIAEP ont mené jusqu'au terme leurs missions dans le souci permanent de satisfaire les usagers du service.

Nous souhaitons que la continuité de service soit assurée avec la même qualité.

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire :

Un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins, vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières,
- Chercher et trouver un emploi

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9h – 12h 30 et 13h 30 – 17h 30 au 02 54 77 14 87

Site Internet : www.ml-vendomois.fr

Validation de l'Acquis de l'Expérience (VAE) :

Si vous avez de l'expérience professionnelle, la VAE vous permet d'obtenir un *diplôme*, ou un *titre professionnel*, ou un *certificat de qualification* d'une branche professionnelle. Elle peut faciliter ou sécuriser un projet de mobilité, de réorientation ou de promotion professionnelle.

Pour une information complète, il convient de s'inscrire auprès de l'Antenne Point Relais Conseil (PRC)° de VENDÔME, qui reçoit une fois par mois, en téléphonant au 02 54 77 14 87

La TÉLÉASSISTANCE

Vous pouvez souscrire un contrat de téléassistance auprès de deux organismes :

Pour les personnes affiliées à la MSA :

PRESENCE VERTE TOURAINE

- BLOIS : 19 avenue de Vendôme Tél. 02 54 44 87 26 – pv41@presenceverte.fr
- TOURS : 31 rue Michelet Tél. 02 47 31 61 96 – pv37@presenceverte.fr

Pour les personnes habitant le Département du Loir-et-Cher :

DOM@dom

Téléassistance et autonomie chez soi

6 rue Louis Bodin

41 000 BLOIS

Tél. 02 54 42 54 24 dom41@ecoute19.fr

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

Adresse : 45 Avenue Maunoury, BP 3407 41034 BLOIS CEDEX

Téléphone : 02 54 56 28 00

Email : info.fede41@admr.org

Internet : www.admr.org

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades.

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux

concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en Faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter votre mairie ou le Centre du Service National de Tours, sur le site internet : presaje.sga.defense.gouv.fr

Environnement local et pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités publiques ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public.

La commune s'est donc engagée vers l'objectif **zéro pesticide** pour l'entretien des espaces publics de Villechauve. Cela concerne particulièrement le désherbage des trottoirs le long des habitations du bourg. Le personnel municipal affecté à cette tâche ne peut l'effectuer de manière aussi drastique et rapide qu'auparavant dans le temps qui lui est imparti pour cela.

Ainsi, les riverains devraient autant que possible participer quelque peu au désherbage, sans utiliser de pesticides bien sûr, ou bien fleurir l'espace qui jouxte leur clôture côté trottoir, pour l'agrément de tous.

Environnement local et plantations situées en bordure de chemin rural

Selon l'article R. 161-22 du Code rural, les plantations et les haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance *sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R. 161-24.*

« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou des exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. »

Environnement local et nuisances sonores

Il est bon de rappeler ici l'arrêté préfectoral qui vise à limiter ces nuisances :

Les travaux de *jardinage* ou de *bricolage extérieur* réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes invite chaque année les Anciens du village à partager la galette des Rois. Il organise deux concours de belote, et un vide-grenier à l'automne.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Gilberte Poirier au 02 54 80 38 38.

La galette des Rois

Le 9 février 2019, les Anciens de Villechauve ont été invités à déguster la traditionnelle galette des Rois dans la salle des Fêtes.



Les invités ont pris place autour des tables et devisent gaiement, manifestement heureux d'être réunis en cette occasion.



Michel Hemme commence à remplir les verres de pétillant, pendant qu'on s'intéresse aux friandises.



Pierre Landier déclare que le moment est venu de lever les verres et de trinquer à la santé de tous, ce que les convives font volontiers. Bien sûr on pense à ceux qui n'ont pas pu venir en souhaitant les revoir la prochaine fois.





Comme il y avait deux galettes contenant chacune une fève, il y a eu couronnement de deux couples royaux : à gauche Jean-Claude Pichon et Françoise Darjo ; à droite Michel Hemme et Gilberte Poirier. Mais c'est la paix qui a continué de régner, pour le grand bonheur des sujets...

Les concours de belote

En 2019, deux concours ont été organisés, en mars et novembre. Chaque fois, les participants, venant parfois de loin, ont été nombreux et très motivés. La séance est agrémentée par le tirage d'une petite loterie à laquelle les joueurs gagnent diverses denrées et boissons. Mais c'est par le concours lui-même que les participants obtiennent de substantielles récompenses.



Le 10 mars, quarante équipes se sont rencontrées durant tout l'après-midi. Il s'agit avant tout de s'amuser en bonne compagnie même si c'est dans le cadre d'un concours dans lequel les joueurs testent leur force et...leur chance !





Parmi les joueurs engagés dans la compétition, on remarque la présence de Villacalvitiens, tels M. Marc Lemeasle sur la photo de gauche et Mme Gilberte Poirier sur celle de droite.



Le concours est terminé. Pierrette Landier procède au tirage de la loterie. C'est la détente générale après la concentration sur le jeu. Gilberte Poirier et Pierre Landier restent un moment dans l'expectative, car un participant distrait tarde à se faire connaître.



Michel Hemme s'apprête à proclamer les résultats et mettre ainsi fin à l'insoutenable suspense quant aux noms des vainqueurs du concours.

Il s'agit plus que d'une équipe de circonstance mais d'un couple dans la vie ! Monsieur et Madame LERAY, dont les Noces d'Or ont été fêtées à Villechauve en octobre 2018.

Le 23 novembre, un second concours a été organisé à la salle des fêtes, réunissant 34 équipes. Des équipes participant régulièrement au tournoi, mais aussi des nouvelles, démontrant le succès bien vivant de cette manifestation.



Le troisième tour vient de commencer. Le silence s'est installé, seulement ponctué du bruit des cartes que l'on abat sur le tapis ou de quelques et discrets commentaires pendant le comptage des points. On connaît l'équipe qui menait à l'issue du 2^{ème} tour. Va-t-elle vers la victoire ?



Le 3^{ème} tour de belote est achevé. Le tirage de la loterie va commencer. Le seau contient les numéros que Pierrette Landier s'apprête à tirer.



Voici l'équipe gagnante avec plus de 4000 points. Mme BRUNET Monique d'Amboise et M. SIPPRENAY Edmond de Montreuil.

Le vide-grenier

Le 13 octobre a été une journée propice par son bel ensoleillement, même si une légère brise a pu de temps en temps poser de petits problèmes de stabilité pour leurs étalages à certains des 70 exposants.



Dès l'entrée du plan d'eau où se tient traditionnellement le vide-grenier, les étalages variés s'offrent à la curiosité des visiteurs qui espèrent trouver l'objet qu'ils recherchent ou celui qui les surprendra et les séduira et dont il faudra bien sûr marchander le prix pour jouer le jeu !



Une buvette installée à côté du préau propose aux visiteurs diverses boissons dont la traditionnelle bernache de saison, accompagnées de viennoiseries et de sandwiches. En compagnie de Gilberte Poirier, Pierre et Pierrette Landier sont très heureux d'accueillir les visiteurs qui viendront bavarder un moment en leur compagnie.



Du côté de la route de Prunay, les étalages s'échelonnent tout au long de la berge de l'étang. Lauriane Ourceau est une fidèle exposante habitant Villechauve, mais elle n'est pas la seule...



...Monsieur et Madame Pourpoint sont présents eux aussi, tout comme Marie et Sophie Fouquet dont la tante Christine Rapy propose une séance de manucure impromptue.



Madame Lenglé propose de beaux objets dont ces jolies petites lanternes bleues. Une cliente séduite va en faire l'achat en vue d'un cadeau.



Le Président Pierre Landier a le sourire, tout comme les visiteurs qu'il vient d'accueillir. La journée se déroule pour le mieux dans le cadre exceptionnel du plan d'eau.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechauve et des communes voisines se réunissent régulièrement pour jouer aux cartes, principalement à la belote, et prendre un petit goûter convivial. Ils ne sont plus très nombreux à pouvoir venir aux rendez-vous, un mercredi sur deux, au domicile de Gilberte Poirier.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 38 38.





Pour faire face à la situation et jouer tous ensemble, la solution est d'opter pour la belote à 6 ! Alors quand il y a 7 personnes, quelqu'un doit être spectateur, chacun à son tour. Ici c'est le tour de Carmen Chéry. Aux places de gauche, on reconnaît : Mme Yvonneau, Mme Loyau, Mme Poirier ; aux places de droite : Mme Tatin, M. Fourneau, M. Pichon.

Le Club d'animation du Plan d'eau

Cette association gère la pêche et participe à l'entretien du Plan d'eau communal. Elle organise en plus certaines manifestations directement liées ou non au Plan d'eau. Elle est composée principalement de Conseillers municipaux, membres de droit de cette association, et plusieurs membres extérieurs au Conseil municipal.

La composition du Bureau est actuellement la suivante :

- **Présidente : Martine DELÉTANG (06 01 95 94 10)**
- **Vice-Président : Alain DARJO (02 54 80 34 57)**
- **Trésorier : Christian CHÉREAU (06 10 25 79 05)**

La randonnée pédestre hivernale

Une randonnée organisée le 27 janvier a vu partir depuis la salle des Associations 130 participants de tous âges, dès 7h pour les plus matinaux. Trois circuits centrés sur le cours de la Brenne étaient proposés aux marcheurs : 9 km, 16km et 22 km. Un substantiel casse-croûte, des boissons fraîches et surtout des boissons chaudes étaient fournis aux participants pour se restaurer à mi-parcours.



La restauration à mi-parcours se situe sous un abri aimablement mis à la disposition des marcheurs, dans une propriété sise à Villefrain près d'Authon et appartenant à Monsieur Yves Cahier. Chaudement vêtus, Nicole Amy, Gilberte Poirier, Robert Bois, Alain Carcauzon sont prêts à accueillir les premiers marcheurs qui arrivent très vite...



Durant une demi-heure, le flot des marcheurs atteint un pic auquel l'accueil doit faire face dans l'urgence, car il faut satisfaire des faims et des soifs aussi grandes que variées.



A ceux qui ont bouclé leur parcours et sont de retour dans la salle des associations, un petit apéritif est proposé. Ils sont unanimes à se déclarer satisfaits de l'organisation et des tracés conçus par Christian Aubert.

Le repas de Pâques

Le repas de Pâques était organisé cette année par le club du Plan d'eau. Il s'est tenu dans la salle des fêtes le 20 avril.



L'accueil se fait par un apéritif léger servi au milieu de la salle dès l'arrivée des participants, habitant Villechaue pour la plupart. C'est le printemps que l'on fête en trinquant avec des verres de pétillant rose ou blanc.





Le repas réunit une trentaine de convives répartis sur une longue rangée de tables. Avant le dessert, la Présidente du club, tout sourire, souhaite à l'assemblée de joyeuses Pâques et un printemps clément et fleuri.



M. le Maire Alain Lajoux répond à la Présidente en remerciant le club d'avoir pris en charge l'organisation de cette fête conviviale. Mais quelqu'un l'aurait-il interpellé là-bas au bout de la tablée ? Les visages de l'assistance se figent dans l'attente de la suite...



Est-ce vraiment sérieux ? On pourrait le croire par ce geste que ferait une personne mise en cause à son corps défendant !

Mais non, en fait tout va bien. Et Alain lève son verre à la santé de tous les convives, en les remerciant d'être présents.

La pêche à la truite

Une pêche à la truite a été organisée le 5 mai au plan d'eau de Villechauve. Deux jours plus tôt, un lâcher de 110 kg de truites a été effectué dans l'étang.



Les truites arrivent par transport spécial dans des grandes cuves qui leur offrent jusqu'à destination une eau fraîche et bien oxygénée. Elles sont aussitôt portées vers l'étang, où elles se disperseront et séjourneront avant la pêche, pendant 48 heures au calme...et à jeun !



La matinée est bien ensoleillée quoique un peu fraîche. Les pêcheurs sont répartis le long des berges en fonction de l'ordre des arrivées. Toutes les 2 heures, ils se décalent de 20 places.



Dès le premier quart d'heure, de belles prises sont déjà décrochées des lignes et prestement rangées dans les sacs.



Des saucisses et des merguez seront proposées durant la pause en milieu de matinée ainsi qu'au repas du midi. Ensuite c'est le tour des côtes de porc qui doivent être précuites en prévision du repas. Il faut donc sans tarder s'occuper activement des barbecues.



La pause en milieu de matinée permet aux pêcheurs d'échanger leurs impressions sur l'abondance des truites aux diverses places. Les membres du club leurs servent diverses boissons ou du café pour se réchauffer et des casse-croûtes pour combler une petite faim.



A l'heure du déjeuner, un repas mode pique-nique est servi aux pêcheurs que sont venus rejoindre familles et amis, sous le préau du plan d'eau. Pulls et doudounes sont restés sur les épaules car il fait frisquet pour la saison.



L'ambiance est joyeuse à la table de M le Maire où l'on a fait honneur aux plateaux repas...et -semble-t-il- également aux bonnes bouteilles !



Les membres du plan d'eau qui ont cuisiné, préparé et servi les plateaux peuvent à leur tour se restaurer.

L'entretien du plan d'eau et la saison de pêche estivale

Dans la matinée du samedi 27 avril, les membres du club ont effectué un nettoyage des berges de l'étang et de l'île, avec élagage des buissons et arbrisseaux attenants. De petits buissons ont été plantés sur l'île.



*Ici on ébranche et on évacue...
Tout cela pour assurer le confort et la sécurité des promeneurs et surtout des pêcheurs à venir.*



Là on raccourcit les roseaux au ras de l'eau...

L'étang a été ouvert à la pêche de la mi-Mai à fin Août 2019, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée). Les pêcheurs viennent parfois d'assez loin, de Vendôme ou d'Onzain par exemple et souvent de Château-Renault ou de Prunay.



Le club d'animation du Plan d'eau



Une solide équipe, unie par l'amitié et le souci d'œuvrer pour la renommée de Villechauve. Au premier plan, de gauche à droite : Nicole Amy, Gilberte Poirier, Martine Delétang, Alain Lajoux, Stéphane Guérin. Au second plan, Jean-Yves Delétang, Jérôme Létang, William Galpain, Pierre Diguët, Robert Bois, Michel Moron, Christian Aubert. (Derrière l'appareil photo : Alain Darjo). Véronique Denais n'a pu venir car retenue par son travail.

Les festivités de Juillet 2019

A l'occasion de la Fête Nationale, un repas communal organisé par le Club du plan d'eau s'est tenu le 20 juillet, de 20H à 22H30, sur le terre-plein situé à l'arrière de la mairie. La météo était particulièrement propice grâce à un bel ensoleillement et une température agréable tout le long de la soirée. Les convives du repas des deux années précédentes s'étant déclarés très satisfaits de la paella qui leur avait été servie, il a été décidé de renouveler ce choix, avec les mêmes préparateurs, Monsieur et Madame Piel, qui ont accepté de s'en charger tout exprès pour notre fête villageoise.





Pendant que la paella mijote doucement sous les bons soins de M. et Mme Piel, les participants se rassemblent par petits groupes sous le grand chêne de la mairie, pour échanger des nouvelles des familles et du voisinage, en buvant un rosé pamplemousse bien frais et bien venu en cette période où l'on connaît une chaleur exceptionnelle.





Les convives ont pris place. Alain Lajoux, coiffé d'un chapeau républicain par ses couleurs si ce n'est par sa forme, les invite à venir se faire servir une part de paella, ce qu'ils font sans se faire prier et sans bousculade. M. et Mme Piel, aidés par Véronique Denais, procèdent à la distribution.



Les convives de cette table dégustent leur paella avec sérieux et application. Pas de doute, elle est aussi bonne que celle de l'an dernier !



Les jeunes eux aussi se régalent mais ils n'oublient pas que rire et faire rire est essentiel dans pareille circonstance...



Impressionnante, cette longue tablée où chacun est fort occupé, qui pour disséquer une cuisse de poulet, qui pour sortir une moule de sa coquille et sans y mettre les doigts !



Avec ce temps magnifique, on se sent au moins autant à l'aise en pleine douceur du soir que sous la toile d'un barnum.



Entre la paella et le dessert, une bonne animation fait aussi bien l'affaire qu'un trou normand. Alain Lajoux le sait bien, lui l'ancien Joyeux Luron. Il prend la tête d'une chenille en formation. Et quelques minutes plus tard, la chenille en pleine croissance se faufile prestement entre les tables.

Comme tous les ans, un feu d'artifices a été tiré en bordure du Plan d'eau. Offert par la Commune et installé par les soins de plusieurs membres du Club d'animation du Plan d'eau, il attire des spectateurs de Villechaude et des environs, toujours plus nombreux. Le spectacle, qui dure environ un quart d'heure, est agrémenté par un fond musical qui résonne dans le site de tir.



Il y avait beaucoup de monde pendant le bal populaire de 23h30 jusqu'au milieu de la nuit. Les musiques bien rythmées et fort sonores, agrémentées par des effets lumineux dynamiques, entraînent les danseurs dans une ambiance envoûtante...



La buvette était installée cette année dans l'annexe de la cuisine, étant ainsi accessible sans gêner les évolutions des danseurs dans la salle. La pompe à bière a beaucoup fonctionné, conséquence de la très grosse chaleur qui a perduré tard dans la nuit.



« Alors, elle est pas fraîche ma bière ? » « Si Si ! Je te la paie tout de suite ! ». Alain Lajoux s'amuse de la scène qu'il observe depuis la fenêtre au fond de la pièce.



En sortant dans l'espace extérieur à la buvette, les consommateurs peuvent trouver un peu de fraîcheur pour discuter au calme.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent une école de cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Cette année, une dizaine de tout jeunes enfants ont été initiés aux acrobaties (travail au sol, funambulisme...), jongleries, clowneries.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration du savoir-faire des jeunes adeptes du cirque, suivie d'une remise de diplômes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 06 08 51 32 61.





Le spectacle touche à sa fin. Dans la joie et l'exubérance, les enfants saluent les nombreux spectateurs enthousiastes qui leur font face. Ce sont bien sûr des membres de leurs familles, des amis, venus les encourager et les applaudir.



Instant solennel : les élèves-acrobates ont été confirmés dans leur aptitude à poursuivre leur formation en école de cirque. Ils ont reçu leur diplôme des mains de Philippe Girier.

Le Club de Danse Country

Le « Villechauve Country Club », comprend actuellement une vingtaine d'adhérents, venant principalement de Villechauve et des villages voisins. *Pour tout renseignement, s'adresser au Président Robert Bois (06 01 95 94 10).*

C'est Jocelyne BRUNEL (debout à gauche) qui dirige la pratique de la danse et l'apprentissage des chorégraphies.



Le 23 mars dernier, le Club a organisé une soirée ouverte à tous. Il s'agissait de faire une démonstration de quelques-unes des danses du répertoire et de proposer à tous ceux qui le souhaitaient une initiation simple mais convaincante de ce que peut apporter la Country.



Tout l'espace disponible de la salle des fêtes est rempli par les danseurs. Les tenues « officielles » des membres du club se mêlent aux tenues bigarrées des invités en cours d'initiation. Mais tout le monde danse avec le même dynamisme et le même plaisir.



Certaines danses offrent la possibilité d'évoluer par couples, ce dont profitent quelques-uns des danseurs rompus à cette pratique spectaculaire.

Robert Bois observe avec intérêt les évolutions de ses invités parmi lesquels figurent certainement de futurs membres du club.



En compagnie de son épouse Véronique et de Monique Bois, Christophe Trasbot installe les plats qu'il a préparés pour la collation qui va bientôt être servie aux danseurs. Le club offre ainsi à ses membres et à ses invités l'intervention d'un professionnel garantissant la qualité et la saveur des mets servis.



Réparties tout autour de la salle, les tablées réunissent les membres du club ainsi que leurs familles et leurs amis. Une ambiance joyeuse mais qui semble bien calme comparée à celle qui régnait quelques minutes plus tôt quand le parquet était arpenté en rythme par les danseurs...

Association PARTAGER LE YOGA

Les activités de l'association commencées en 2016 ont repris cette année. Comme son nom le dit clairement, elle a pour but de faire connaître le Yoga aux habitants de Villechauve et des villages voisins en leur proposant une pratique accessible et conviviale du « Hatha-yoga ». Pour « *se détendre, entretenir son corps, découvrir le travail sur le souffle et aborder la vie positivement* ».

La fondatrice et actuelle Secrétaire de l'association est Cécile MAUMELAT, demeurant 15 avenue de la Gare, où se déroulent les séances, le jeudi soir et le vendredi, matin et soir.



Groupe du jeudi soir...



du vendredi matin...



du vendredi soir avec le professeur

Que viennent chercher les pratiquants dans ces séances de Yoga ?

Fondamentalement, une détente, une décompression, une relaxation : il s'agit de « lâcher prise », de s'affranchir du stress quotidien. Pour y parvenir, il faut d'abord

apprendre à maîtriser la respiration, parvenir à un état de respiration harmonieux qui agit favorablement sur le rythme cardiaque. Cela prévient l'usure prématurée du cœur. Ensuite, le Yoga est un moyen d'entretenir le corps. Il permet, grâce à des *postures définies*, à des *mouvements lents*, l'assouplissement des articulations, sans les forcer. Mais le Yoga n'agit pas que sur le corps. Il s'adresse tout autant au mental. Au cours d'une séance de Yoga, des citations de Maîtres Yogi ou d'autres philosophes sont proposées aux pratiquants pour dégager des modèles de vie empreints de sagesse, tels que le non-attachement aux biens matériels, vivre dans « l'être » et non dans « l'avoir ».



Travail d'assouplissement des hanches...



Relâchement des tensions, détente complète...



Travail par deux, recherche d'équilibre...



Placement du centre de gravité et équilibre...



Posture du 'guetteur', renforçant la tonicité...

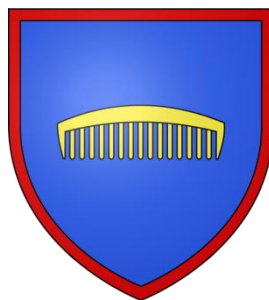


Adaptation pour seniors, avec des accessoires : travail à deux : détendre la nuque, le cou, le haut du dos, en douceur, avec le contrôle du souffle...

***Le Yoga s'adresse à tous, hommes, femmes et enfants !
C'est une pratique bienveillante que l'on peut poursuivre toute la vie...***



Villechaube est la seule Commune portant ce nom en France



Ici tous les chauves sourient et les autres ...aussi !!!